

Dossier OF-Surv-OpAud-T241-2017-2018 01 Le 27 avril 2018

Monsieur Norrie Ramsay Premier vice-président, Centre technique, dirigeant responsable TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd C.P. 1000, succursale M, Calgary (Alberta) T2P 4K5

Approbation par l'Office national de l'énergie du plan de mesures correctives et préventives de TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd. (« TransCanada ») Évaluation des dangers et des risques se rapportant à la gestion des situations d'urgence

Monsieur,

Par la présente, l'Office national de l'énergie approuve le plan de mesures correctives et préventives (« PMCP ») de TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd. (« TransCanada ») transmis par courrier le 6 avril 2018 et préparé à la suite de l'audit d'identification des dangers de 2018 de TransCanada visant les activités liées à la gestion des situations d'urgence.

L'Office accepte la démarche proposée par TransCanada pour corriger les lacunes relevées. Par conséquent, il ordonne que toutes les mesures correctives prévues soient mises en œuvre d'ici les dates précisées dans le tableau 1. L'Office s'assurera que le PMCP est systématiquement mis en application et qu'il comprend des mesures pour prévenir la réapparition des problèmes.

L'Office rendra public le PMCP et, tant que toutes les mesures correctives prévues à la suite de l'audit réalisé n'auront pas été entièrement mises en œuvre par TransCanada Keystone Pipeline GP Ltd., il en poursuivra la surveillance et l'évaluation.

.../2



Telephone/Téléphone : 1-800-899-1265 Facsimile/Télécopieur : 1-877-288-8803 Dans le cadre de son examen du PMCP, l'Office passera en revue les résultats à atteindre décrits par TransCanada dans le PMCP. Les constatations dégagées durant l'audit seront considérées comme ayant été corrigées lorsque toutes les lacunes mentionnées dans le rapport l'auront aussi été, en conformité avec les exigences légales applicables, les engagements pris et les mesures décrites dans le PMCP. Des réunions pour discuter de ce dernier seront organisées au besoin.

Tableau 1

Dates d'échéance des mesures prévues dans le

PMCP PMCP de TransCanada Constatations visées

Keystone

6 mars 2019 Première lacune : Processus Danger AP07 2.1

global de

documentation/Aperçu des activités et procédures

Deuxième lacune : Gestion de

la production pour

l'élaboration et le maintien du programme de gestion des

situations d'urgence

6 mars 2019 Première lacune : AP11 3.2 : Contrôles

Affectation de l'expertise appropriée au centre des opérations d'urgence Deuxième lacune : Processus de planification

des mesures d'urgence

AP11 3.2 : Contrôles opérationnels – Perturbations et conditions d'exploitation anormales

L'Office continuera également de surveiller la mise en œuvre et l'efficacité des activités liées à la gestion des situations d'urgence au moyen d'activités ciblées de vérification de la conformité dans le cadre du mandat qui lui est confié aux termes de la réglementation en vigueur.

Pour de plus amples renseignements ou des précisions, prière de communiquer avec Niall Berry, auditeur principal, au 403-471-1921.

Veuillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

La secrétaire de l'Office,

Original signé par

Sheri Young